

Grade licence - Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un grade licence. Grade licence - Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques. 2016, Université de Rennes 1. hceres-02036151

HAL Id: hceres-02036151

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036151>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation
Formation conduisant à un diplôme
conférant le grade de licence

Diplôme de formation générale en
sciences maïeutiques

- Université Rennes 1

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Evaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Biologie-agronomie-santé (BAS)

Établissement déposant : Université de Rennes 1

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Le Diplôme de formation générale (DFG) en santé correspond au grade de licence et sanctionne un 1^{er} cycle d'études s'étalant sur trois ans (180 crédits européens - european credit transfer system - ECTS). La formation permet aux étudiants d'acquérir les connaissances de base dans le domaine des sciences exactes et biologiques, ainsi que des connaissances spécifiques en sciences médicales, pharmaceutiques, odontologiques et maïeutiques en rapport avec les métiers et spécialités qu'offrent les différents parcours. Les enseignements de la Première année commune aux études de santé (PACES) du concours donnant accès aux quatre filières du cursus de santé (médecine, pharmacie, odontologie maïeutique), sont organisés dans les locaux de la faculté de médecine/pharmacie de Rennes. Les cours magistraux sont dispensés en présentiel dans l'amphithéâtre principal de la faculté et en visioconférences dans les autres amphithéâtres. Cette 1^{ère} année comprend un tronc commun (sept unités d'enseignement (UE) avec des cours magistraux et des enseignements dirigés (ED)) et une UE propre à chacune des filières. Les étudiants ont la possibilité de passer les concours des quatre filières qui disposent chacun d'un *numerus clausus*. Divers dispositifs permettent une réorientation des étudiants de PACES vers une licence de l'Université de Rennes 1 ou d'un autre établissement dès la fin du 1^{er} semestre ou à l'issue du 2^{ème} semestre. De plus, les étudiants « reçus-collés » ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 mais non admis en « rang utile » peuvent intégrer directement une 2^{ème} année de licence de biologie ou de physique, chimie, sciences pour l'ingénieur et de sciences de la terre (*Physique, chimie, sciences-terre, mécanique, PCSTM*).

Les objectifs des 2^{ème} et 3^{ème} années sont l'acquisition des connaissances scientifiques (physiologique, pathologique, pharmacologique) et du fonctionnement global de l'être humain indispensables à la prise en charge de la femme. Il s'agit d'une formation théorique et pratique avec des stages infirmiers puis professionnels. L'enseignement théorique a lieu essentiellement dans les locaux de l'école de sage-femme et les stages au CHU (centre hospitalier universitaire) de Pontailou.

Evaluation de la PACES

Synthèse de l'évaluation

Le dossier transmis par l'établissement apporte les renseignements nécessaires sur la structure et l'organisation de la PACES. Le programme des enseignements est détaillé, conforme au cadrage national et la mise en œuvre des épreuves du concours est satisfaisante. La PACES ouvre a priori sur quatre concours différents en relation avec les filières médecine, odontologie, pharmacie et maïeutique. Cependant, si l'on prend en considération les coefficients attribués aux UE ainsi que l'existence d'UE spécifiques à chacune des filières, on observe que les épreuves de médecine et de maïeutique sont quasiment identiques (seules 15 heures d'enseignement sont différentes). De même, pour les étudiants se destinant aux études d'odontologie, sur les 472 heures d'enseignement de cette 1^{ère} année, seule une trentaine diffère de celles dispensées aux étudiants ayant choisi de présenter le concours ouvrant sur les études de médecine. Il s'ensuit, en pratique, que les étudiants sont conduits à passer deux concours : celui de pharmacie, d'une part, celui relatif aux trois autres disciplines, d'autre part.

Les dispositifs d'aide à la réussite sont bien développés tant au niveau du tutorat des étudiants que du soutien apporté à ceux ayant des difficultés d'apprentissage ou en voie d'abandon. Les possibilités de réorientation des étudiants ayant échoué au concours sont nombreuses et bien codifiées quels que soient les résultats obtenus.

Si plusieurs éléments du dossier apportent des informations sur les effectifs, les taux de réussite au concours et l'origine des étudiants, les renseignements fournis divergent d'un tableau à l'autre et sont de plus parfois difficiles à

interpréter. Malgré les incertitudes sur les chiffres communiqués, il apparaît des taux de réussite comparables à ceux des autres facultés françaises.

La composition de l'équipe pédagogique est en rapport avec les différentes thématiques enseignées au cours de la PACES. L'apport d'intervenants extérieurs juristes et professionnels du milieu industriel serait bénéfique pour l'enseignement de certaines UE.

L'harmonisation des cours avec les éventuelles modifications à apporter dans le contenu des enseignements et dans le fonctionnement de cette 1^{ère} année d'études ne saurait être le seul fait du jury de PACES qui ne constitue pas un conseil de perfectionnement du fait de l'absence en son sein de représentants étudiants et de personnels administratifs. De plus il est indispensable que soient mises en place une évaluation des enseignements par les étudiants ainsi qu'une autoévaluation de la formation fondée sur des indicateurs de suivi validés pour adapter au mieux les évolutions envisagées aux besoins.

Points forts :

- Bonne organisation générale.
- Existence d'un tutorat et d'un parrainage des étudiants performants.
- Dispositif de réorientation des étudiants bien structuré.
- Existence d'un dispositif de suivi des étudiants ayant échoué au concours de la PACES.
- Contenu des enseignements adapté à un tronc commun ouvrant la porte vers les différentes filières.

Points faibles :

- Part des enseignements théoriques trop importante par rapport aux ED (88 % *versus* 12 %).
- Chiffres concernant les taux de réussite au concours divergents selon les tableaux fournis.
- Concours non différencié pour les filières médecine, odontologie et maïeutique.
- Absence de données statistiques propres à chaque filière (origine des étudiants, taux de redoublement, etc.) et absence de renseignements sur le devenir des étudiants réorientés.
- Absence de réel conseil de perfectionnement, d'évaluation des étudiants, d'autoévaluation et de dispositif d'aide aux étudiants salariés.

Conclusions :

Globalement la mise en œuvre de la PACES (modalités pédagogiques, organisation du concours) est conforme au texte réglementaire et bien organisée. L'enseignement participatif (enseignements et travaux dirigés, TD) pourrait cependant être plus développé. La contribution des différentes filières à l'enseignement est réelle, même si les disciplines relatives à l'odontologie et à la maïeutique sont relativement moins impliquées. Toutefois l'existence d'un concours commun à plusieurs filières demande à être discuté par rapport à la finalité de la PACES qui conduit à quatre types de métiers dont l'importance des prérequis ne sont pas les mêmes. Il est à souligner une très bonne organisation de la prise en charge des étudiants en situation d'échec. Il est par contre indispensable de mettre en place un véritable conseil de perfectionnement composé d'étudiants, d'intervenants extérieurs et de personnels administratifs en plus des enseignants. Un effort doit être fait sur l'évaluation des enseignements afin d'optimiser son actualisation. Enfin, un soin tout particulier doit être apporté au compte-rendu des enquêtes sur les taux de réussite au concours, de façon à fournir des chiffres univoques permettant une analyse correcte de la formation ; de plus, il est important pour l'évaluation des dispositifs mis en place de systématiser de façon pérenne les études sur le suivi des néo-bacheliers. Il serait en outre souhaitable de préciser pour chaque filière du concours, le nombre d'étudiants ayant choisi cette filière en 1^{er} choix, ainsi que le taux de réussite à cette filière en fonction de la mention au baccalauréat. Enfin, il paraît nécessaire d'améliorer le suivi des étudiants réorientés pour évaluer l'efficacité réelle de cette réorientation.

OBJECTIFS DE LA PACES ET MODALITES PEDAGOGIQUES	
<p>1- Information des étudiants sur la PACES</p>	<p>Le dossier mentionne que les étudiants sont informés du programme et des compétences attendues à l'issue de la PACES lors des rencontres avec les lycéens (politique de liaison avec 44 lycées), lors des journées « portes ouvertes » et dans les salons étudiants. Des informations complémentaires sont de plus communiquées par affichage au cours de l'année.</p> <p>Néanmoins aucun détail ne précise la teneur des renseignements fournis aux étudiants concernant les possibilités de choix d'une ou plusieurs filières, le <i>numerus clausus</i> de chaque filière, les statistiques de réussite au concours, les débouchés offerts en cas d'échec au concours. Il est donc impossible de mesurer si la diffusion réelle de l'information est utile aux futurs étudiants pour les guider dans leur choix.</p>
<p>2- Structure et organisation de la PACES</p>	<p>L'enseignement de la PACES ouvre sur quatre filières : maïeutique, médecine, odontologie et pharmacie. Concernant la filière pharmacie, il est dispensé sur les sites de Brest et de Rennes par l'équipe pédagogique de Rennes. Il est à noter que les modalités pédagogiques sont peu diversifiées avec 88 % de cours magistraux, les 12 % restant étant constitués d'ED (une cinquantaine d'étudiants par groupe). Les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) ainsi que les possibilités d'enseignement à distance ne sont pas mises en œuvre au cours de la PACES. Les cours magistraux sont réalisés en présentiel dans l'amphithéâtre principal de la faculté de médecine/pharmacie de Rennes et en visioconférences dans les autres amphithéâtres.</p> <p>Cet enseignement réparti en huit UE dont une spécifique à chaque filière, comprend au 1^{er} semestre 195 heures de cours magistraux et 45 heures d'ED et au 2^{ème} semestre 223 heures de cours magistraux associés à 9 heures d'ED. Le tronc commun est de 368 heures de cours magistraux et 54 heures d'ED. La répartition des UE entre les deux semestres ainsi que les crédits attribués par volume d'enseignement sont satisfaisants. Par contre les coefficients attribués aux différentes UE sont identiques pour les filières maïeutique, médecine et odontologie ; ceci peut paraître avantageux pour les étudiants mais pose la question de l'existence d'un concours différent pour chacune des filières (hormis pharmacie dont certaines UE ont un coefficient différent des trois autres filières). Une UE spécifique (50 heures) à chaque filière est proposée, dont 35 heures communes pour la maïeutique et la médecine. Pour l'odontologie, sur les 50 heures, 20 heures sont partagées avec la médecine et 15 heures avec la pharmacie. L'UE spécifique de pharmacie n'est mutualisée qu'avec celle d'odontologie soit 15 heures de cours. Il n'existe pas de mutualisation en dehors des filières de PACES, avec des enseignements autres de l'université.</p> <p>Il est à noter que les enseignants de l'Université de Rennes 1 assurent une partie de l'UE spécifique odontologie au bénéfice de l'Université de Caen Basse-Normandie - UCBN et l'intégralité de l'UE spécifique pharmacie pour l'Université de Bretagne Occidentale - UBO.</p>
<p>3- Organisation du concours</p>	<p>Le concours est organisé avec une unicité de lieu (un gymnase à deux salles contiguës). Pour l'UE « Sciences humaines et sociales », l'épreuve du concours, corrigée par des binômes de correcteurs, comporte plusieurs questions à réponse ouverte courte (QROC) alors que l'examen en rapport avec cette UE se prêterait plutôt à une question rédactionnelle. Toutes les autres UE font l'objet de questions à choix multiple (QCM) corrigées par un automate à lecture optique. L'ensemble de l'organisation apparaît en accord avec les principes de mise en œuvre d'un concours universitaire, mais certains points ne sont pas précisés : existence d'un sujet de secours, nombre de surveillants d'épreuves, etc.</p>

DISPOSITIFS D'AIDE A LA REUSSITE	
<p>4- Dispositifs en place</p>	<p>Accessible à tous les étudiants, un tutorat gratuit, ayant obtenu l'agrément d'Or par les organisations étudiantes nationales, prépare aux épreuves du concours. Il comporte 26 séances de 2,5 heures de questions et corrections, un mini concours blanc après quatre semaines de cours et un concours blanc grandeur nature après huit semaines tant au semestre 1 qu'au semestre 2. Par ailleurs un parrainage est proposé en début d'année à tous les primants et les doublants qui en font la demande. Une assistante sociale présente sur le campus chaque semaine peut aider des étudiants ayant des difficultés d'apprentissage ou en voie d'abandon et favoriser des rencontres avec les enseignants responsables pédagogiques.</p> <p>Concernant les étudiants en situation de handicap, les locaux sont aménagés pour faciliter leur accès et l'apprentissage : rampes d'accès, écran pour malvoyant, système audio, etc. De plus, ces étudiants peuvent se voir attribuer un « tiers temps » supplémentaire lors des épreuves du concours.</p> <p>Cette organisation paraît adaptée pour garantir l'égalité des chances, à l'exception des sportifs de haut niveau et des salariés, pour lesquels aucun dispositif d'adaptation des enseignements n'est organisé, ni prévu.</p>
<p>5- Réorientation</p>	<p>Une réflexion importante a été menée pour une réorientation active des étudiants en difficulté, avec de multiples opportunités d'intégration d'autres diplômes conduisant à une perte de temps minimale pour l'étudiant qui s'aperçoit précocement de son impossibilité à poursuivre la PACES. Ainsi, à l'issue du semestre 1, les étudiants inscrits en PACES, peuvent demander à se réorienter pour intégrer, au 2^{ème} semestre, une autre formation de l'Université de Rennes 1 (1^{ère} année de licence <i>Sciences de la vie</i>, de licence <i>PCSTM</i>, de licence <i>Mathématiques, informatique, électronique, mathématiques-économie appliquées aux sciences humaines et sociales (MIEE)</i>, de licence <i>Economie-gestion</i>, de licence <i>Droit</i>, 1^{ère} année de DUT (Diplôme universitaire de technologie) <i>Génie biologique</i>, diplôme universitaire (DU) pour accéder directement en 2^{ème} année du DUT <i>Gestion des entreprises et administration</i>, DU <i>Sciences et techniques</i>) ou d'un autre établissement (licence en biologie sur le site de Vannes, licence en biologie sur le site de Lorient, 1^{ère} année de licences sur le site de Rennes 2, certains BTS (brevet de technicien supérieur) en partenariat avec le Rectorat).</p> <p>Les étudiants collés, classés au-delà de deux fois et demie le <i>numerus clausus</i> à l'issue du semestre 2, peuvent être réorientés et s'inscrire dans toute filière en 1^{ère} année de licence au sein de l'Université de Rennes 1 hors PACES ou dans un autre établissement. Ils peuvent également postuler à la 1^{ère} année de DUT ou de BTS.</p> <p>Les étudiants « reçus-collés » ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à leurs épreuves de PACES et classés en-deçà de deux fois et demi le <i>numerus clausus</i>, peuvent poursuivre leur cursus en PACES l'année suivante dans la limite de deux inscriptions administratives. Ils peuvent aussi solliciter une réorientation et bénéficient alors d'un accès de plein droit au sein de l'Université de Rennes 1 en 2^{ème} année de la licence biologie et en 2^{ème} année de la licence <i>PCSTM</i>. Ils ont également la possibilité de candidater en 2^{ème} année de la licence <i>MIEE</i>, en 2^{ème} année du cycle préparatoire de l'Ecole supérieure d'ingénieur de Rennes (ESIR) ou en 2^{ème} année du DUT <i>Génie biologique</i>.</p> <p>Enfin les étudiants ayant obtenu une moyenne annuelle comprise entre 9 et 10/20 et classés en-deçà de deux fois et demi le <i>numerus clausus</i>, peuvent soit poursuivre leur cursus en PACES l'année suivante dans la limite de deux inscriptions administratives, soit solliciter une réorientation avec intégration en 2^{ème} année de licence de biologie, de licence <i>PCSTM</i> ou de licence <i>MIEE</i>.</p>

6- Réinscriptions ultérieures	<p>Un étudiant primant, réorienté à l'issue du 1^{er} semestre, pourra théoriquement, selon la réglementation de l'établissement, se réinscrire en PACES sous réserve d'avoir validé 90 ECTS dans une autre formation conduisant au grade de licence. La même mesure s'applique aux étudiants réorientés en fin de 2^{ème} semestre sous réserve d'avoir validé 60 ECTS dans une autre formation. Cette éventualité est signalée comme étant rare. Les étudiants doublant n'ont pas cette possibilité et sont donc exclus définitivement de la PACES.</p> <p>Des dérogations sont toujours possibles sur décision du président de l'université après avis des directeurs des composantes de santé.</p>
TAUX DE REUSSITE ET SUIVI DES ETUDIANTS	
7- Effectifs et résultats	<p>Entre les années 2010 et 2015, le nombre d'inscrits au concours de la PACES s'échelonne entre 1170 et 1450. Depuis 2010-2011, le taux de réussite est stable en médecine (25 %) et en pharmacie (23 %, hormis en 2010-2011 avec 46 % correspondant à seulement 185 étudiants inscrits pour cette filière) ; il semble décroître régulièrement en odontologie (de 19 % en 2010-2011 à 11 % en 2014-2015) et en maïeutique (de 13 % en 2010-2011 à 9 % en 2014-2015). Les effectifs d'inscrits par filière montrent globalement deux fois plus d'inscrits en médecine que dans chacune des trois autres filières.</p> <p>Le nombre de concours préparés par étudiant n'est pas mentionné ni le taux de réussite en fonction du nombre de concours préparés. La connaissance de ces éléments pourraient inciter les étudiants à mieux réfléchir à une stratégie de préparation des concours plus en adéquation avec leur projet professionnel.</p> <p>Si ces résultats sont à moduler en fonction du baccalauréat d'origine des étudiants, les chiffres fournis concernant les primants et les redoublants varient selon les tableaux présentés et sont de ce fait peu exploitables. Par exemple pour l'année 2011-2012 dans le 1^{er} tableau récapitulatif du dossier principal, le taux de réussite des étudiants titulaires d'un baccalauréat scientifique S mention TB (très bien) est de 9,5 %, dans un 2^{ème} tableau du dossier, il est de 20,5 % tandis qu'une annexe du dossier fait état d'un taux de réussite exceptionnellement élevé de 55,5 %.</p> <p>Malgré le peu de fiabilité des renseignements fournis, les divers chiffres communiqués semblent conformes à ce que l'on est en droit d'attendre : meilleures chances de réussite en étant titulaire d'un baccalauréat S avec mention quelle qu'elle soit, et augmentation de ces chances après redoublement.</p> <p>Le taux de réussite en fonction du nombre de concours préparés n'est pas renseigné.</p>
8- Suivi des étudiants réorientés	<p>Le suivi des étudiants réorientés est assuré par le service d'orientation, information, entreprise (SOIE). Sous réserve de l'exactitude des chiffres communiqués, l'analyse du suivi des étudiants primants ayant échoué au concours en 2011-2012 montre que pour les 26,5 % ayant quitté la formation de la PACES, près de la moitié d'entre eux s'est inscrite en 1^{ère} année de licence et près de trois étudiants sur dix ont choisi une discipline dans le domaine de la santé (infirmier, concours paramédicaux, etc.). Par ailleurs, 3,5 % des bacheliers ne se sont pas réinscrits dans l'enseignement supérieur un an après.</p> <p>Parmi les 718 néobacheliers 2011, 16 % ont réussi le concours la 1^{ère} année, ce pourcentage atteignant 42 % la 2^{ème} année. Près de 17 % se sont réorientés majoritairement en 2^{ème} année de licence, les autres vers des formations préparant aux métiers de la santé, en DUT ou BTS. Par ailleurs, 32,7 % se sont inscrits dans des formations de niveau bac + 1 ou de niveau inférieur et 2,9 % sont sortis de l'enseignement supérieur. Environ 5 % des étudiants ont été perdus de vue.</p> <p><i>In fine</i> les résultats de ce suivi ne sont pas indiqués mais les chiffres mentionnés montrent un taux de réussite tout à fait correct au concours de la PACES en accord avec les résultats nationaux et une proportion satisfaisante d'étudiants réorientés en licence.</p>

PILOTAGE DE LA FORMATION	
9- Equipe pédagogique et jurys	<p>Les enseignements des UE du tronc commun sont assurés par 66 enseignants majoritairement de médecine ou de pharmacie (+ un enseignant d'odontologie) et par deux praticiens hospitaliers. A cette équipe pédagogique s'ajoute un enseignant d'odontologie et une sage-femme cadre enseignante dans le cadre des UE spécifiques. Chaque UE est coordonnée par un responsable qui compose l'épreuve du concours et fait partie du jury sur proposition du doyen de médecine. Le dossier ne précise pas la part de chaque filière dans la composition du jury, qui semble très majoritairement constitué d'enseignants de la faculté de médecine.</p> <p>L'ensemble (composition de l'équipe pédagogique et constitution du jury de PACES) est cohérent bien que l'on puisse déplorer l'absence d'intervenants extérieurs professionnels dans des UE telles que « Sciences humaines et sociales » ou des UE spécifiques comme celle de pharmacie traitant des sources actuelles et futures des médicaments.</p>
10- Conseil de perfectionnement	<p>Le jury de PACES joue le rôle de conseil de perfectionnement, une fois par an, au moment de la délibération finale. Il est ainsi amené à modifier si nécessaire les modalités pédagogiques (répartition des volumes horaires, responsabilité tournante des UE et de la présidence de jury) ainsi que le contrôle des connaissances.</p> <p>Si ce jury semble remplir au mieux son rôle en tant qu'organe de perfectionnement, il gagnerait grandement à s'étoffer de la présence de personnels administratifs et d'intervenants extérieurs qui seraient impliqués dans la formation. De plus, tout conseil de perfectionnement se doit d'avoir des représentants étudiants classés en rang utile et réorientés pour pouvoir apporter les améliorations les plus appropriées tant dans le contenu que dans le fonctionnement de la PACES.</p>
11- Autoévaluation et évaluation des enseignements par les étudiants	<p>Actuellement, aucune autoévaluation de la PACES n'existe au niveau de l'établissement, ni d'évaluation des enseignements par les étudiants. Par contre un dispositif efficace d'accueil, de réorientation, et de suivi des étudiants en échec a été mis en place mais sans analyse évaluative de l'efficacité de ces procédures.</p>
FLUX D'ETUDIANTS ET EFFECTIFS DE LA FILIERE DE PACES	
12- Effectifs et résultats de la filière	<p>En cinq ans, le nombre d'inscrits en filière maïeutique a augmenté de 25 %. Le <i>numerus clausus</i> ayant peu varié, il s'ensuit mécaniquement une baisse du taux de réussite, passé de 12 à 9 %. Les éléments contenus dans le dossier ne permettent pas de savoir si cette évolution exprime une plus grande attractivité pour la filière (« premiers choix ») ou s'il s'agit d'une orientation par défaut (« second choix »).</p>

Deuxième et troisième années

Synthèse de l'évaluation

La formation en maïeutique au niveau licence de l'université de Rennes 1 est construite sur le mode d'une école hospitalière traditionnelle. Les éléments de fonctionnement réglementaires suite à la publication du texte de 2011 n'ont été mis en place qu'*a minima*. La formation est organisée en UE auxquelles sont attribuées des ECTS dont la répartition est très inégale : dans sept UE, le volume horaire attribué à chaque ECTS est inférieur à huit heures (avec pour la plus basse un ECTS = 4,1 heures), alors que classiquement un ECTS correspond à 8 à 12 heures d'enseignement. Il s'ensuit un déséquilibre dans l'organisation de la semestrialisation : chacun des deux semestres donne lieu à l'attribution de 30 ECTS, mais avec un nombre d'heures d'enseignement très différent d'un semestre à l'autre. De plus, le volume horaire de chaque ECTS de stage n'est pas précisé.

De fait, l'évolution vers l'universitarisation est trop timide. Il n'y a aucune mutualisation des enseignements avec les autres filières médicales, alors que le texte réglementaire demande de favoriser la mutualisation pour au moins cinq UE en grade licence (agents infectieux, pharmacologie, génétique médicale, les différents appareils, hormonologie-

reproduction). La part d'enseignement assuré par des enseignants professionnels (universitaires ou enseignants sages-femmes) est faible avec respectivement 30 heures en deux ans et 100 heures en deux ans (soit 10 heures/an/enseignant). La stratégie d'évaluation des enseignements et des stages en groupe et annuelle ne permettent pas une évaluation et une réflexion productive de l'enseignement. Les modalités de contrôle des connaissances ne sont pas soumises au conseil des formations et de la vie universitaires (CFVU) de l'établissement. Une évaluation plus appropriée pourrait être mise en place, indépendamment du type de formation (école ou universitaire). Les parcours recherche ne sont pas favorisés avec une absence d'aménagement des études pour aider au suivi d'un double cursus et une prise en compte seulement partielle des enseignements suivis dans le cadre d'un master recherche.

En revanche, l'accompagnement pédagogique des étudiants par un enseignant sage-femme, référente de promotion, des entretiens pédagogiques réguliers et l'accès direct des étudiants en difficulté au psychologue du CHU, sont des éléments importants pour favoriser la réussite des études.

Points forts :

- Bon accompagnement pédagogique individuel des étudiants.
- Taux de réussite au DFG en sciences maïeutique très satisfaisant.

Points faibles

- Absence de mutualisation des enseignements.
- Part insuffisante des enseignements assurés par des universitaires.
- Participation insuffisante des enseignants sages-femmes à l'enseignement.
- Absence de validation des modalités de contrôle des connaissances par le CFVU de l'université.
- Modalités pédagogiques peu diversifiées.
- Absence de mesures favorisant l'accès à une filière recherche.

Conclusions :

Cette formation est solide et bien organisée, mais il est indispensable qu'elle avance sur la voie de l'universitarisation en collaboration avec l'Université de Rennes 1 et se mette en conformité avec les textes réglementaires de 2011 définissant les conditions d'accès au grade de licence. Les points les plus importants concernent la mutualisation des enseignements avec la filière médecine, la mise en conformité des éléments de pilotage et l'accessibilité du parcours recherche.

Analyse

OBJECTIFS ET MODALITES PEDAGOGIQUES	
1- Structure générale et modalités pédagogiques	<p>Les étudiants sont informés par des voies classiques (vitrines dans le couloir de l'école, plateforme numérique) auxquelles s'ajoute une messagerie individuelle attribuée à chaque étudiant pour les échanges personnalisés, ce qui est un point intéressant (si elle est effectivement utilisée).</p> <p>La semestrialisation est effective avec une répartition équitable des ECTS entre semestre. En revanche, le volume horaire attribué à chaque ECTS n'est pas conforme aux recommandations. Au total, sept UE sur seize se voient créditées d'un nombre d'ECTS trop importants par rapport au volume horaire (allant de 4,1 heures à 7,25 heures/ECTS), pour un attendu de 8 à 12 heures/ECTS.</p> <p>Les informations concernant l'UE optionnelle et l'UE libre et librement choisie doivent être clarifiées. Le principe de l'UE optionnelle est difficile à comprendre.</p>

	<p>Le double cursus avec un master est possible mais aucun aménagement n'est en place pour aider les étudiants choisissant cette voie, qui reste peu choisie (un à deux étudiants par an). On peut s'interroger sur la volonté réelle de favoriser ce double cursus à la lecture du texte fourni qui semble plutôt dissuasif : « La charge de travail est conséquente et les étudiants sont alertés sur ce point. La priorité est faite aux enseignements de la formation maïeutique, et aux stages. Bien entendu, ils sont autorisés à s'absenter pour passer les examens de semestres de master, à condition qu'ils ne se déroulent pas simultanément aux examens semestriels de maïeutique ».</p> <p>Les règles de validation sont clairement décrites mais les modalités de contrôle des connaissances ne sont pas soumises au CFVU.</p> <p>Les modalités pédagogiques sont insuffisamment diversifiées avec une grande majorité de cours magistraux (environ 75 %). Quelques TD ou travaux pratiques et deux séances de simulations en soins généraux complètent les cours magistraux. En revanche, il n'y a aucune utilisation des outils numériques (la plateforme numérique servant uniquement de transmission d'information).</p>
<p>2- Dispositifs particuliers</p>	<p>La mutualisation avec d'autres formations est quasi inexistante (3 heures avec les étudiantes puéricultrices), ce qui est très regrettable, non conforme au texte réglementaire de 2011, et se répercute sur la faible participation des enseignants universitaires titulaires.</p> <p>Les dispositifs pour l'accueil des étudiants en situation de handicap sont en place (locaux accessibles et tiers temps). Aucune disposition n'est décrite pour les étudiants salariés par exemple.</p> <p>L'enseignement de l'anglais est intégré à l'UE démarche de recherche en semestre 4 et 6 mais il ne semble pas possible d'acquérir des compétences complémentaires en anglais. L'accès à des compétences en informatique est obligatoire pour tous (C2i).</p> <p>Conformément aux textes, il existe un jury pour le recrutement via les passerelles. Depuis 2011, quatre étudiants de filière médecine ont été accueillis.</p>
<p>DISPOSITIFS D'AIDE A LA REUSSITE</p>	
<p>3- Dispositifs en place</p>	<p>Il existe un accompagnement efficace par un enseignant-référent de promotion, ce qui permet un suivi des étudiants au long cours, avec au moins deux entretiens individuels par an et plus si nécessaire. Les étudiants en difficulté d'apprentissage bénéficient d'un accompagnement ciblé par la sage-femme enseignante-référente et la directrice. Il est également intéressant qu'une procédure ait été mise en place pour permettre la prise en charge des difficultés psychologiques par le psychologue du CHU, dont les coordonnées sont mis à disposition des étudiants. En revanche, il est très surprenant de lire dans le dossier, s'agissant d'étudiants majeurs : « il est arrivé qu'en dernier recours, un courrier soit adressé aux parents de l'étudiant pour signaler les difficultés dépistées ».</p>
<p>4- Ouverture à l'international</p>	<p>Il est regrettable que les étudiants en maïeutique soient exclus du processus ERASMUS. Seuls les uns ou deux étudiants par an qui choisissent de suivre une 1^{ère} année de master ont la possibilité d'accéder à un stage de recherche (et non clinique) à l'étranger.</p> <p>Il n'y a pas de demande de stage de la part d'étudiant étranger, ce qui est logique en l'absence d'intégration au processus ERASMUS.</p>

PILOTAGE DE LA FORMATION	
5- Eléments du pilotage	<p>Dans cette période de transition, l'école de Rennes a fait le choix de conservé l'ancien système de pilotage associant un conseil technique et un directeur technique et d'enseignement, qui est un PU-PH (professeur des universités - praticien hospitalier) d'obstétrique. De ce fait, le rôle du conseil de perfectionnement est en partie assumé par le conseil technique. Néanmoins, ce mode de fonctionnement ne devrait pas retarder le rapprochement avec l'université dans le fonctionnement et l'organisation. Puisque le diplôme est à ce jour délivré par l'université, certains éléments devraient être mis en place, en particulier la validation des modalités de contrôle des connaissances par le CFVU. Le conseil de perfectionnement pourrait également mettre en place des procédures d'évaluation des enseignements et des stages, qui sont insuffisantes, et d'autoévaluation, qui sont inexistantes. Il en est de même pour les stages ou la stratégie d'évaluation par les étudiants semble timide. Pour les stages, le tutorat ne semble pas avoir été organisé.</p> <p>Par ailleurs, les enseignants universitaires titulaires représentent une partie très insuffisante des enseignants (30 heures sur deux ans), de même que les cinq enseignants sages-femmes qui assurent environ 100 heures d'enseignement au total (soit 10 heures/an/enseignant). Le recours aux enseignants non professionnels (praticien de terrain) est massif. Un agent administratif est dédié à l'école, ce qui semble insuffisant puisque les enseignants sages-femmes n'assurant pas de cours, se consacrent probablement à des tâches administratives.</p> <p>Les jurys sont composés conformément aux textes en vigueur.</p>
BILAN DES EFFECTIFS ET DU SUIVI DES ETUDIANTS	
6- Effectifs et suivi	<p>Sur les cinq dernières années, l'affectif de 2^{ème} année est stable, entre 26 et 28 étudiants. Le nombre d'étudiants validant totalement ou partiellement l'année est satisfaisant. Il est surprenant de constater quatre redoublements sur une même année (2013-2014) alors qu'il n'y en a qu'un seul en quatre ans.</p> <p>Il n'est mentionné aucun étudiant sortant de la filière pour intégrer une autre formation ou s'insérer dans la vie professionnelle.</p> <p>Le nombre d'étudiants recrutés par passerelles entrantes est très faible (un sur cinq ans).</p>

Observations de l'établissement

Champ de formation	Biologie, agronomie, santé
Intitulé du diplôme	Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques

Observations sur le rapport d'évaluation de l'HCERES

En réponse aux remarques formulées par le comité d'experts, l'équipe de formation souhaite apporter les précisions suivantes :

1 Structure générale et modalités pédagogiques :

- la messagerie individuelle sous le format « nom.prénom@ifchurennes.fr » est attribuée à chaque étudiant entrant dans la formation et pour la durée des études. Cette adresse est effectivement très utilisée par l'équipe pédagogique et la secrétaire pour transmettre les informations aux étudiants, qui sont informés dès l'entrée en formation et priés de la consulter régulièrement. La grande majorité des informations et annonces qui sont publiées sur la plateforme numérique font l'objet d'une alerte mail invitant les étudiants à consulter le site de la plateforme. Cette procédure évite que les étudiants passent à côté d'une information importante.
- Nous avons délibérément attribué plus d'ECTS à des UE pour lesquelles la quantité de travail personnel était importante, ce qui n'est pas forcément en rapport avec le nombre d'heures d'enseignement.
- Concernant les UE Optionnelles, nous avons cette année explicitée plus clairement aux étudiants l'organisation sur la totalité de la formation. Ainsi, ils peuvent s'engager dans des UE libres qui demandent un investissement sur plusieurs années de formation.
- En SMA2 : Une UE optionnelle de 3 ECTS est organisée à l'école et est obligatoirement suivie par la totalité de la promotion. Elle comprend une initiation à l'éducation pour la santé (10h/1ECTS), une initiation aux bases de la communication (10h/1ECTS) et une présentation de la démarche de prise en charge en addictologie (10h/1ECTS).
En SMA3 : un travail personnel d'application pratique en addictologie fait suite à la présentation faite en SMA2, avec restitution en groupe et est aussi obligatoire pour tous les étudiants de la promotion (1ECTS).
2ECTS sont laissés au libre choix des étudiants : cursus parallèle en licence ou master, formations spécifiques (yoga, massage, portage des bébés, langue des signes, théâtre,...)
- L'organisation de la formation en alternance de périodes de cours et de période de stage est idéale pour permettre la professionnalisation rapide des futures sages-femmes et faciliter l'intégration des connaissances théoriques dans la pratique médicale obstétricale. Rares sont les étudiants demandeurs de suivre un double cursus dès l'entrée en formation, bien que cela soit nettement plus facile qu'en formation approfondie, en raison d'un moins grand temps de stage. La sensibilisation faite aux étudiants sur la charge de travail a été rendue nécessaire face au constat d'une diminution de l'implication au travail des étudiants lors de l'entrée en formation après une voire deux années de PACES (constat commun aux 4 filières issues de PACES).

- Lors de la mise en œuvre du programme des études de maïeutique selon le modèle universitaire, nous avons sollicité l'université de rennes1 pour savoir si nous devions soumettre nos MCC à la CFVU. La formation de sage-femme n'étant pas totalement intégrée à l'université, les services juridiques de l'université nous ont informés que ce passage n'était pas nécessaire, mais en revanche, nous soumettons les MCC au vote du Conseil Technique de l'école dans le mois suivant la rentrée.
- Nous avons augmenté le temps de TP et de TD en SMA2 et 3 par rapport à l'année 2015/2016 qui était évaluée. Les instituts et écoles du pôle de formation du CHU se sont organisés pour mettre en œuvre une plateforme e-learning qui est en cours d'élaboration. Les enseignements qui y seront disponibles seront mutualisables aux différentes filières.
Toutefois, la FGSMa étant le 1^{er} pas dans la formation, il est nécessaire d'apporter un socle de connaissances de base, ce qui ne peut se faire qu'à l'aide de cours magistraux

2 Dispositifs particuliers :

- La mutualisation avec la faculté de médecine a été sollicitée pour les UE communes, mais n'a pas pu se mettre en place. Nous allons solliciter à nouveau les responsables de la formation médicale, afin de voir si cela est plus envisageable aujourd'hui.
- Nous espérons que la mise en œuvre du pôle des formations au sein du CHU favorisera la mutualisation avec d'autres filières également, notamment comme nous l'avons dit plus haut, par la mise en place du e-learning.
- Tous les étudiants salariés que nous accueillons (souvent au titre d'une passerelle) sont en contrat de formation, sous une forme ou sous une autre selon leur emploi d'origine. Nous n'avons à ce jour pas eu besoin d'adapter l'organisation de la formation pour l'un d'entre eux.
- L'acquisition de compétences complémentaires en anglais peut se faire par l'intermédiaire des UE libres, selon le choix de l'étudiant.
- Le recrutement via les passerelles a permis d'intégrer plusieurs étudiants, mais pas issus de médecine :
 - o 1 titulaire d'un master « système d'informations et connaissance », entrée en SMA2 et diplômée en juin 2015 ;
 - o 1 titulaire d'un master qualité en nutrition, qui était acceptée en SMA2, mais a démissionné dans la semaine suivant la rentrée ;
 - o 1 titulaire d'un doctorat en sciences de la vie et de la santé, entrée en SMA3, diplômée en juin 2016 ;
 - o 1 titulaire d'un master en mathématiques appliquées, entrée en SMA2, qui a suspendu ses études pour suivre une formation d'auxiliaire puéricultrice en fin de 3^{ème} année qu'elle n'a pas validée ;
 - o 1 titulaire d'un DESS économie sociale, entrée en SMA2 en 2015 ;
 - o 1 titulaire d'un master relations internationales, entrée en SMA2 en 2015 ;
 - o 1 titulaire d'un master neurosciences et imagerie de la santé, qui va intégrer la formation en SMA2 en 2016 ;
 - o 1 titulaire du DFGSMédicales, qui intégrera en SMA2 en 2016.

3 Ouverture à l'international :

- Les formations en maïeutique sont assez différentes d'un pays à l'autre et les autorisations d'exercer par la suite soumises à validation du Conseil de l'Ordre des sages-femmes. Dans ce

contexte, la formation est difficilement adaptée à la procédure ERASMUS telle qu'elle se conçoit habituellement.

4 Éléments du pilotage :

- Les différents éléments de pilotage cités sont en effet à développer, notamment en ce qui concerne l'évaluation. Dans le cadre de la création du Département de Maïeutique au sein de la faculté de médecine, nous allons renforcer notre système d'auto évaluation et adapter les outils mis en place par l'université à notre formation.
- La proportion d'enseignants universitaires est certes faible, mais il est difficile d'augmenter ce nombre, malgré de nombreux efforts et sollicitations. La charge de travail des hospitalo universitaire est importante, mais également la faible attractivité de la rémunération horaire du tarif hospitalier, ainsi que la répétitivité des cours d'une école à l'autre expliquent peut-être cet état de fait. Nous y travaillons.
- Une erreur d'interprétation s'est glissée dans le volume horaire enseigné par les sages-femmes de l'équipe pédagogique. En effet, les heures indiquées dans le document de référence s'entendent en heures d'enseignement par étudiant, et sur le DFGSMa.

Ainsi, par exemple, chaque étudiant de SMA2 a bénéficié en 2015/2016 de :

- 12h30 de suivi pédagogique
- 24h45 de TP
- 13h45 de TD
- 53h de travail personnel guidé (travaux de groupes)
- 21h de CM
- 5 h d'encadrement et évaluation clinique

Soit au total un face à face pédagogique de 120 heures réalisé par la SF enseignante référente.

EN SMA3, on retrouve en 2015/2016 :

- 1h30 de suivi pédagogique
- 22h30 de TP/TD
- 13h de CM
- 9h d'encadrement et évaluation clinique

Soit au total, un face à face pédagogique de 46 heures réalisé par la SF enseignante référente.

5 Bilan des effectifs et suivi des étudiants :

- Les quatre redoublements correspondent à des étudiants qui n'ont pas validé un semestre de formation, lors de la mise en place de la réforme des études. Ils ont expliqué leur échec aux examens par le stress de la nouveauté et de l'inconnu.
- Des étudiants sont sortis de la filière, en cours de formation ou après l'obtention de leur DE de sage-femme ;
 - 2010 : 1 étudiante a obtenu une passerelle de SMA3 vers la 2^{ème} année d'odontologie ;
 - 2013 : 2 étudiantes ont obtenu une passerelle vers 3^{ème} année de médecine après leur DE ;
 - 2013 : 1 étudiant a obtenu une passerelle vers 3^{ème} année d'odontologie après son DE ;
 - 2013 : 1 étudiant a obtenu une passerelle vers 3^{ème} année de pharmacie après son DE ;
 - 2015 : 1 étudiant a obtenu une passerelle vers 3^{ème} année de médecine après son DE ;
 - 2016 : 1 étudiant a obtenu une passerelle vers 3^{ème} année de médecine après son DE ;

- D'autre part, certains étudiants demandent une suspension de leur formation pour une durée d'un an ou plus, pour réaliser un projet ou faire une pause dans leurs études. Une étudiante a ainsi suspendu sa formation à l'issue de la SMA2, car elle n'était plus sûre de son choix. Ce fut aussi le cas de deux étudiantes en 2015/2016, dont une a choisi de se réorienter vers l'IUFM ; l'autre reprend sa formation en SMA3 à la rentrée 2016. Un étudiant a également choisi de se réorienter vers une formation médicale en Angleterre, suite à un refus à sa demande de passerelle en fin de SMA3 vers médecine en juin 2015.

David ALIS



Président de l'Université de Rennes 1